En route collectivement vers les prairies du XXIème siècle : systèmes d'élevage herbager

Journée avec un zoom spécifique sur le vieillissement et le renouvellement des prairies naturelles et temporaires pour éviter d'avoir à les retourner

OBJECTIFS

Evaluer et continuer à faire évoluer les itinéraires techniques expérimentés visant à accompagner le vieillissement et le renouvellement des prairies naturelles et temporaires pour éviter d'avoir à les retourner. Résoudre les dérives parfois observées sur

PRÉ-REQUIS

Aucun pré requis nécessaire

CONTENU

Matin : Décodage des modifications de conduites et des chaines de pâturage des participants qui vont nous recevoir sur leurs fermes, pour aller vers des prairies temporaires plus adaptées et plus durables. Nous nous appuierons sur les données des fermes qui ont été accompagnées individuellement en 2016 et 2017.
En fin de matinée, échanges sur l'approche et les techniques à envisager pour rendre plus pérennes les prairies temporaires installées sur les fermes. Observations de terrain. Les échanges permettront à chacun de continuer à faire évoluer ses itinéraires techniques en s'appuyant sur des retours d'expérience concrets.

Après-midi : Mise en pratique et échanges sur des fermes du territoire ayant les mêmes aspirations (élevages bovins et/ou ovins)

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
ADDEAR Loire

DURÉE : 1 jour(s)
DATE LIMITE : 29/03/2018

TARIFS
Finançable par le fond de formation Vivea

ATTESTATION
Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS
Martial GRANJON
addear.42@wanadoo.fr
ADDEAR Loire
4 Bis rue Philibert MOTTIN
42110 Feurs
Tel. 04 77 26 45 51
N° d'organisme de formation : 82420117742

NOTE : Repas partagé tiré du sac.

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
30/03/2018	chez Michaël LEMAITRE, 1187 chemin de la casson 69420 Rhône	Cyril AGREIL de la SCOPELA (Conseil et formation Agriculture et Environnement)

THÈMES
Réfléchir à ses pratiques | Alimentation, conduite d\'élevage

FINANCEURS
VIVÉA
Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)